

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 38 (2008)
Heft: 1

Artikel: Il était une fois l'AVS...
Autor: Rey, Marylou
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-826987>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PAR MARYLOU REY

Il était une fois l'AVS...

En ce mois de janvier 2008, l'assurance la plus sociale du pays fête ses soixante ans. Le moment idéal pour feuilleter son histoire mouvementée et comprendre l'enthousiasme populaire qu'elle a suscité au fil des décennies.

« **U**ne des plus grandes victoires de tous les temps.» « Une journée qui prendra rang parmi les plus brillantes de nos annales politiques.» Le 6 juillet 1947, 80% des citoyens – tous masculins, rappelons-le – votent en faveur de l'AVS, l'assurance vieillesse et survivants. Un record! Et la parti-

cipation atteint elle aussi 80%. Autre record!

Pourtant, que de menaces les opposants n'ont-ils pas brandies! Les catholiques-conservateurs d'abord. Ils craignaient que l'AVS ne donne un coup fatal aux familles et prédisaient que les enfants ne s'occuperaient dorénavant plus de leurs parents. Les milieux libéraux

et économiques ensuite. Ils dénonçaient l'imprévoyance de l'Etat et annonçaient la faillite imminente de cette assurance jugée trop généreuse. Le monde paysan enfin. Il souhaitait une aide aux familles nombreuses et se méfiait d'une assurance pour tous. « J'en ai donné des conférences pour que l'idée fasse son chemin dans les têtes »,

« Ma voisine ne comprenait rien »

Née dans une famille de paysans, Lina n'était pas prédestinée à devenir musicienne professionnelle. C'est le pasteur de Savigny qui avait conseillé à son père d'acheter le piano reçu par la paroisse pour que l'un ou l'autre de ses six enfants en profite. Et Lina en a effectivement profité. Elle descendait à vélo à l'Institut de Ribaupierre pour prendre ses leçons. Elle avait les doigts tout engourdis quand elle arrivait à Lausanne. Mais elle a appris ses gammes et elle est devenue professeur à son tour.



Lina Diserens, 92 ans, pianiste et organiste, EMS Pré-de-la-Tour, Pully.

« Je me souviens très bien de notre voisine, paysanne elle aussi. Un jour, elle était affolée. Le facteur venait de lui apporter 40 francs et elle ne comprenait pas pourquoi. Il faut dire qu'elle avait l'habitude de marcher 10 kilomètres avec sa poussette jusqu'au marché voisin pour vendre des bouquets de persil et des dents-de-lion. Tout ce travail ne lui rapportait que quelques pièces de 10 centimes. Alors évidemment, quand elle a reçu ces sous du facteur, elle trouvait qu'elle n'avait rien fait pour mériter autant d'argent. Mais c'était simplement la rente AVS à laquelle elle avait droit. A l'époque, nous n'étions pas informés comme maintenant et quand l'AVS a été introduite, nous ne savions pas ce que c'était. Je suis contente parce que mes parents ont pu en profiter. Moi aussi. Mais les montants actuels ne pèsent pas lourd. »

Jean-Claude Curchod



Max Kettel, Médiathèque Valais-Martigny

Les rentes AVS étaient apportées par les facteurs. Ici le facteur du Châble, photographié par Max Kettel à la fin des années 40.

rappelle le pasteur Jean-Charles Goy (*témoignage, p. 19*).

Malgré les attaques, le peuple ne se laisse pas intimider et vote pour la solidarité. Avec fierté, il entre dans la dynamique qui s'empare de l'Europe. La guerre est finie. L'économie démarre fort. Partout, l'humeur est à l'euphorie. Les premières rentes mensuelles sont versées en janvier 1948. Elles se montent à 40 francs. «C'était une belle somme pour l'époque», se souvient Lina Diserens (*témoignage ci-contre*). Début des années soixante, l'euphorie est toujours là. Nous sommes au milieu de cette fameuse

période des Trente Glorieuses. Les progrès techniques s'enchaînent. Rock'n'roll et vague yé-yé en-

«J'aimerais vivre jusqu'à 100 ans pour que la société me dédommage de tout ce que j'ai bossé dans ma vie.»

thousiasment les foules. La télévision s'installe au salon et le frigo à la cuisine. Même le prix des voitures devient accessible.

L'abondance pour tous? Pas tout à fait. Les artisans, les épiciers et les

paysans de montagne ont de la peine à survivre à côté des supermarchés flambant neufs. Quant aux personnes âgées, l'AVS n'a pas tout résolu pour elles, tant s'en faut. Oui, l'assurance reste populaire, mais l'euphorie a disparu. Les rentes progressent lentement. La rente minimale n'atteint que 220 francs par mois. Nouvel enthousiasme en 1966 quand sont introduites les prestations complémentaires pour revenus modestes. Et puis les jeunes descendant dans la rue et leurs revendications deviennent plus urgentes que celles des aînés.

Dans l'allégresse générale d'une société dont le niveau de vie s'améliore de jour en jour, le sort des retraités n'émeut plus vraiment les foules. En 1971, la télévision romande propose un reportage de sept minutes sur M.G. Ce retraité reçoit 320 francs de rente men-

uelle et 120 francs de prestations complémentaires. Il ne s'en sort pas. «Même un petit apéro, c'est trop cher. Pensez: 90 centimes à quoi il faut ajouter deux sous de pourboire. Comment vivre avec si →



peu? Je ne peux quand même pas tout supprimer. Je trouve injuste. J'aimerais vivre jusqu'à 100 ans pour que la société me dédommagine de tout ce que j'ai bossé dans ma vie.» Après la mort de sa femme, M. G. reçoit par erreur une

rente de couple et non de personne seule. Quelques jours plus tard, l'AVS lui demande de rembourser le versement. «Je suis allé porter les sous au bureau parce que j'espérais qu'ils calculeraient tout de suite ce à quoi j'avais droit.»

Peine perdue. M. G. a dû attendre plus de deux mois pour recevoir le fameux décompte et le nouveau paiement. Entre-temps, il a dû emprunter pour survivre.

Des embellies bienvenues

En mars 1972, lors de sa première intervention au Parlement, la toute nouvelle conseillère nationale socialiste valaisanne Gabrielle Nanchen, 28 ans, propose le principe de la retraite à la carte. Aujourd'hui alors qu'elle vient de toucher ses premières rentes de retraitée, elle raconte: «A l'époque, mon père venait d'avoir 65 ans. Il était en pleine forme physique et aurait aimé continuer de travailler à temps partiel. Au lieu de le libérer, la retraite lui a donné un coup de vieux. C'est pour cette raison que j'ai proposé la flexibilisation de l'âge de la retraite.» Son idée n'a malheureusement pas été adoptée. Au fil des années pourtant, bien d'autres pays ont introduit ce principe avec succès.

En décembre 1972 survient une nouvelle embellie dans le ciel de la solidarité sociale: les trois quarts des votants (moins qu'en 1948) acceptent un régime plus généreux de l'assurance. Dans la foulée, les rentes augmentent de – tenez-vous bien – 80%. Un peu plus tard, elles augmentent encore de 25%. L'AVS occupe à nouveau sa place privilégiée dans le cœur du peuple. «C'était l'empreinte du conseiller fédéral Tschudi, explique Gabrielle Nanchen. La Suisse croyait aux bienfaits d'une société solidaire. Et l'AVS est extrêmement sociale parce que chaque salarié paie une cotisation sur son salaire non plafonné alors que chaque rentier reçoit une rente plafonnée.» Ce qui garantit une redistribution.

Des retraités au soleil

Malgré la crise du pétrole et ses profondes répercussions internationales, l'AVS traverse probablement sa période la plus faste. Elle

«Mon père faisait même des économies»



Jean-Claude Curchod

Liliane Visentini, 73 ans, comptable, Pré-de-la-Tour, Pully.

«Mon père fumait comme un sapeur-pompier. J'étais très inquiète pour lui et j'ai demandé conseil à son médecin. Il m'a expliqué que le fait d'arrêter la cigarette à son âge lui ferait plus de mal que de bien. Mon père a donc continué de fumer et il a vécu jusqu'à 88 ans! Avec sa rente AVS, il parvenait à manger tous les jours au restaurant de la Migros. Le week-end, il allait danser à la Maison du Peuple, à la place Chauderon, à Lausanne. Il habitait juste à côté, à la place Bel-Air. Il recevait aussi des bons pour certains soins, la pédicure par exemple. Je ne sais pas très bien comment il faisait, mais il arrivait à faire des économies. De mon côté, quand j'ai pris ma retraite à 62 ans, ma rente ne m'aurait pas permis de vivre. J'avais heureusement un petit complément de la Fondation de prévoyance. Cette année, je touche chaque mois environ 1800 francs de l'AVS et un peu plus de 500 francs du deuxième pilier. Je ne peux pas me plaindre.»

fête ses trente ans d'existence dans l'enthousiasme. En février 1978, la neuvième révision est acceptée par les deux tiers des citoyens (moins qu'en 1972). Les opposants traditionnels ont pourtant dénoncé son prix «exorbitant» et assené que les caisses de l'Etat étaient vides. Le peuple ne s'en est pas laissé conter. «L'AVS reste l'institution sociale la plus importante et la plus populaire du pays», écrivent les commentateurs politiques le lendemain de la votation. Pendant trente ans, le premier pilier a su traduire la fibre sociale du pays. Source de fierté et d'orgueil national, l'AVS va pourtant perdre peu à peu de ses galons. D'abord en 1979. Cette année-là, une étude nationale montre que la fortune moyenne des rentiers se monte à 190 000 francs,

«L'AVS reste l'institution sociale la plus importante et la plus populaire de notre pays.»

soit deux fois plus que le montant toutes générations confondues qui ne s'élevait alors qu'à 92 000 francs. On y apprend aussi que neuf rentiers sur dix disposent de revenus provenant de leur fortune. On découvre enfin que les rentes AVS versées aux femmes dont le mari travaille encore servent dans la grande majorité des cas à augmenter la fortune du couple. Cette enquête va donner naissance à l'image du rentier riche et fortuné. Actuellement encore, ce cliché persiste et nombreux sont ceux qui pensent que tous les seniors se dorment au soleil sous les cocotiers.

L'aura de l'AVS continue de pâlir dans les années 80. La crise économique se poursuit et la population vieillit. De plus, le deuxième pilier est rendu obligatoire en 1985. Bonne nouvelle. Sauf que, même si la prévoyance professionnelle est conçue comme complé-

«On m'a traité de pasteur gauchiste»

Fils d'un employé postal proche du Parti socialiste, Jean-Charles Goy a été sensibilisé très jeune aux idées sociales. Aujourd'hui encore, la solidarité entre les bien et les moins bien lotis est une valeur qui allume une passion dans ses yeux. Il n'a jamais adhéré à un parti car il pensait que c'était incompatible avec son rôle dans l'Eglise, mais il a milité des années dans le Chablais vaudois pour faire connaître le principe de l'AVS.



Jean-Claude Curchod

Jean-Charles Goy, 89 ans, pasteur, EMS Pré-Pariset, Pully.

«Il ne faut pas croire que l'AVS s'est imposée toute seule. Les gens ne comprenaient pas le principe de cette assurance et la trouvaient irréalistes. A Bex, où j'étais pasteur, les habitants se montraient relativement ouverts, mais le reste du canton était réticent. J'ai participé au mouvement de soutien de l'AVS et donné des conférences. J'animais des réunions dans les villages pour convaincre les citoyens d'aller voter. Ici ou là, j'ai été couvert d'injures parce que je soutenais le projet. Je me souviens bien d'une soirée à Huémoz, entre Ollon et Villars. Les villageois m'ont carrément vidé de la salle. Ils ne voulaient pas entendre parler de solidarité sociale. J'ai aussi passé pour un loufoque auprès de certains pasteurs vaudois. Parmi eux, j'étais un des seuls à croire que cette assurance pouvait devenir réalité. Oui, j'y croyais vraiment. J'ai été taxé de pasteur gauchiste et certains se méfiaient de moi. Finalement, tout le monde s'est rendu compte que cette loi n'était pas une folie.»

mentaire du premier pilier, elle finit par l'éclipser. L'AVS devient le parent pauvre qu'on laisse vivoter dans son coin. Plus grand monde ne dénonce le fait que les rentes n'assurent pas le minimum vital. Nous avons même trouvé un re-

traité débrouillard qui parvenait, vers 1990, à manger au restaurant de la Migros tous les jours, à aller danser le week-end à la Maison du Peuple et à faire des économies sur sa maigre rente (*témoignage p. 18*). Depuis quelques années, les fon-



dations de prévoyance suscitent à leur tour une série d'inquiétudes. Le public découvre que les prestations sont suspendues à la santé des Bourses internationales et à l'humeur du Conseil fédéral. Ces doutes sur le deuxième pilier vont-ils redorer le blason de l'AVS? Les votations sur les prochaines révisions nous le diront. En attendant,

grâce à cette assurance sexagénaire, 1,7 million de rentiers reçoivent entre 1105 et 2210 francs par mois. Parmi eux, environ 600 000 personnes ne disposent pas de deuxième pilier et n'ont que ce seul revenu pour vivre. L'AVS n'a pas seulement été l'assurance la plus sociale du pays, elle l'est encore. Pour combien de temps? ■

«Toute ma famille a voté pour l'AVS»



Jean-Claude Curchod

Henriette Byrde, 93 ans, institutrice, EMS Pré-Pariset, Pully.

« Dans ma famille, tous les hommes ont voté pour l'AVS. Je ne le leur ai pas demandé mais je le sais. Ce sont des choses qu'on devine. Mon mari aussi a voté pour. Je ne l'aurais pas épousé autrement! Vous savez, je ne me laisse pas marcher dessus. Il y a des choses auxquelles je crois parce que j'ai été élevée avec certaines valeurs. D'ailleurs, à La Chaux-de-Fonds, tout le monde croyait à ce genre de solidarité. Mes grands-parents, mes parents, moi de même. Après l'AVS, il y a eu le suffrage féminin. J'ai beaucoup taquiné les messieurs là-dessus. Ils rouspétaient mais je réussissais à les convaincre. Et les femmes ont finalement obtenu le droit de vote. Nous avons fait la fête pendant deux jours. Encore plus que pour l'AVS! »

AVS: la révolution discrète

La carte grise de l'AVS était non seulement laide mais aussi indiscrète. Deux défauts corrigés sur le nouveau certificat au format carte de crédit.



C'est un numéro qui nous colle aux bas-sets toute la vie. Jusqu'ici, il révélait des informations personnelles sur l'assuré. Ce défaut sera corrigé et le numéro AVS sera désormais entièrement anonyme. Ce n'est pas tout: afin d'assurer la protection des données, les tampons des anciens employeurs ne figureront plus sur le certificat. Troisième avantage: la carte adoptera le format compact et pratique d'une carte de crédit. Ajoutons que le futur certificat sera assorti d'une «attestation d'assurance». L'assuré aura ainsi une confirmation que son employeur l'a bel et bien annoncé à l'AVS.

Les caisses de compensation s'occuperont de faire suivre. La première étape de cette petite révolution aura lieu dans le courant de l'année: les employeurs recevront alors les nouveaux numéros des assurés. La deuxième étape se produira en 2009: les assurés recevront alors leur nouvelle carte. Patience, donc...